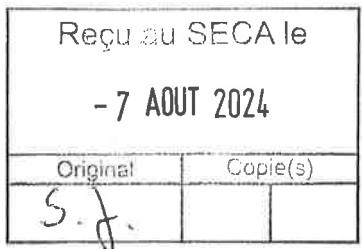


Reidy Gilbert et Corinne
Route d'Illens 43
1727 Corpataux

Corpataux, le 05 août 2024



Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Opposition au projet d'extension de la gravière du Gibloux / Corpataux du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM)

Madame, Monsieur,

En référence à la séance d'information sur le PSEM en consultation le 4 juillet 2024 à Ecuvillens présentée par M. Steiert ainsi que celle de l'association ASSQUIAVIE du 3 juillet 2024, nous vous présentons par la présente notre ferme opposition au projet d'extension de la nouvelle gravière prévue dans le Gibloux et plus particulièrement celle du village de Corpataux.

Habitants du Gibloux, nous avons ainsi pris conscience avec stupeur de l'ampleur des dommages qui seront occasionnés par ce projet au niveau environnemental, écologique, mais également sur la santé publique et psychologique des habitant(e)s de la région.

Lesquelles et lesquels des décideur(e)s ou des exploitants aimeraient réellement et en toute sincérité habiter à côté d'un tel chantier à ciel ouvert ?

Nous sommes absolument convaincus que vous vous opposeriez également avec vigueur à l'extension démesurée de la gravière actuelle, pour vous ou/et vos descendants, si celle-ci était à côté de VOTRE maison.

Réfléchissez bien à ce message !

Comment peut-on sous prétexte d'intérêt public ou privé, et dans un contexte climatique toujours plus difficile, ne serait-ce qu'imaginer détruire une forêt entière qui accueille tant de gens de la région dans le cadre de leurs routines sportives (parcours Vita) ou simplement de promenades. C'est également un lieu de rencontre privilégié pour de nombreuses et nombreux habitant(e)s de la région.

La gravière actuelle des Grands Champs à Farvagny, qui jouxte la Commune de Corpataux, verrue environnementale sans nom, peut déjà être admirée quotidiennement

non seulement par les habitants de la région, mais également par les nombreux touristes qui traversent notre beau pays de Fribourg.

La vision de l'extension de cette gravière est tout simplement cauchemardesque pour les habitants natifs et celles et ceux qui ont décidé de s'y installer, l'extension prévoit une exploitation jusqu'aux abords des habitations. Juste inimaginable et inacceptable.

Les désagréments occasionnés par cette gravière vous sont probablement déjà connus tels qu'une augmentation de la poussière et ses particules fines, des problèmes respiratoires pouvant s'en suivre, mais également le bruit et tout simplement une vision apocalyptique à la vue de toutes et tous.

En cette période de rapides changements climatiques par des températures toujours plus élevées, l'ampleur de cette gravière et la disparition massive des zones vertes accentueront encore les sensations de chaleur pour les habitants à proximité

La qualité de vie de la majorité de la population du Gibloux va indéniablement et massivement diminuer. Malheureusement, de nombreuses habitantes et nombreux habitants de la région n'ont tout simplement pas réellement été informé(e)s ou n'ont juste pas encore pris conscience de l'ampleur des dommages qu'elles/ils vont subir.

L'impact psychologique en raison d'une part des très grands désagréments (bruit, poussière, trafic des camions, etc.), mais également d'autre part par la modification massive du paysage doit également être considéré.

Il est fort à parier que la région soit peu à peu désertée par celles et ceux qui en auront l'occasion avec un impact négatif très important sur les valeurs immobilières.

Toutes ces considérations sont également valables pour nos descendants qui souhaitent continuer à vivre dans un environnement sain et préservé.

Qui devra assumer l'ensemble de ces impacts pernicieux ? le canton ? la commune ? l'exploitant ? Très certainement que la population de la région du Gibloux.

Aussi, nous avons confiance en nos autorités cantonales et communales, lesquelles considérant les arguments cités non exhaustifs, auront l'intelligence et la sagesse de s'opposer intégralement à ce projet d'extension.

Nous vous remercions pour l'intérêt et le temps consacré à la lecture de notre courrier et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Gilbert Reidy



Copie:

Corinne Reidy



Jonathan Reidy



- Commune de Gibloux, route de Fribourg 5, CP 70, 1726 Farvagny-le-Grand
- Association Assquavie, 1727 Corpataux

Reidy Gilbert et Corinne
Route d'Illens 43
1727 Corpataux

Reçu au SeCA le	
4 SEP. 2024	
O	copie(s)
SJ	

RECOMMANDÉ

Corpataux, le 05 août 2024

Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Opposition au projet d'extension de la gravière du Gibloux / Corpataux du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM)

Madame, Monsieur,

En référence à la séance d'information sur le PSEM en consultation le 4 juillet 2024 à Ecuvillens présentée par M. Steiert ainsi que celle de l'association ASSQUIAVIE du 3 juillet 2024, nous vous présentons par la présente notre ferme opposition au projet d'extension de la nouvelle gravière prévue dans le Gibloux et plus particulièrement celle du village de Corpataux.

Habitants du Gibloux, nous avons ainsi pris conscience avec stupeur de l'ampleur des dommages qui seront occasionnés par ce projet au niveau environnemental, écologique, mais également sur la santé publique et psychologique des habitant(e)s de la région.

Lesquelles et lesquels des décideur(e)s ou des exploitants aimeraient réellement et en toute sincérité habiter à côté d'un tel chantier à ciel ouvert ?

Nous sommes absolument convaincus que vous vous opposeriez également avec vigueur à l'extension démesurée de la gravière actuelle, pour vous ou/et vos descendants, si celle-ci était à côté de VOTRE maison.

Réfléchissez bien à ce message !

Comment peut-on sous prétexte d'intérêt public ou privé, et dans un contexte climatique toujours plus difficile, ne serait-ce qu'imaginer détruire une forêt entière qui accueille tant de gens de la région dans le cadre de leurs routines sportives (parcours Vita) ou simplement de promenades. C'est également un lieu de rencontre privilégié pour de nombreuses et nombreux habitant(e)s de la région.

La gravière actuelle des Grands Champs à Farvagny, qui jouxte la Commune de Corpataux, verrue environnementale sans nom, peut déjà être admirée quotidiennement non seulement par les habitants de la région, mais également par les nombreux touristes qui traversent notre beau pays de Fribourg.

La vision de l'extension de cette gravière est tout simplement cauchemardesque pour les habitants natifs et celles et ceux qui ont décidé de s'y installer, l'extension prévoit une exploitation jusqu'aux abords des habitations. Juste inimaginable et inacceptable.

Les désagréments occasionnés par cette gravière vous sont probablement déjà connus tels qu'une augmentation de la poussière et ses particules fines, des problèmes respiratoires pouvant s'en suivre, mais également le bruit et tout simplement une vision apocalyptique à la vue de toutes et tous.

En cette période de rapides changements climatiques par des températures toujours plus élevées, l'ampleur de cette gravière et la disparition massive des zones vertes accentueront encore les sensations de chaleur pour les habitants à proximité

La qualité de vie de la majorité de la population du Gibloux va indéniablement et massivement diminuer. Malheureusement, de nombreuses habitantes et nombreux habitants de la région n'ont tout simplement pas réellement été informé(e)s ou n'ont juste pas encore pris conscience de l'ampleur des dommages qu'elles/ils vont subir.

L'impact psychologique en raison d'une part des très grands désagréments (bruit, poussière, trafic des camions, etc.), mais également d'autre part par la modification massive du paysage doit également être considéré.

Il est fort à parier que la région soit peu à peu désertée par celles et ceux qui en auront l'occasion avec un impact négatif très important sur les valeurs immobilières.

Toutes ces considérations sont également valables pour nos descendants qui souhaitent continuer à vivre dans un environnement sain et préservé.

Qui devra assumer l'ensemble de ces impacts pernicieux ? le canton ? la commune ? l'exploitant ? Très certainement que la population de la région du Gibloux.

Aussi, nous avons confiance en nos autorités cantonales et communales, lesquelles considérant les arguments cités non exhaustifs, auront l'intelligence et la sagesse de s'opposer intégralement à ce projet d'extension.

Nous vous remercions pour l'intérêt et le temps consacré à la lecture de notre courrier et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Gilbert Reidy



Copie:

Corinne Reidy



Jonathan Reidy



- Commune de Gibloux, route de Fribourg 5, CP 70, 1726 Farvagny-le-Grand
- Association Assquavie, 1727 Corpataux